

Dispositions générales relatives aux inscriptions et annulations des formations ANQ

L'inscription à une formation confirme la participation définitive et est contraignante.

Les dispositions ci-après relatives aux inscriptions et annulations s'appliquent :

- L'annulation doit être faite par écrit (par e-mail) ou par téléphone et doit parvenir au bureau de l'ANQ au plus tard une semaine avant le début de la formation. En cas d'annulation à une date ultérieure, les frais de formation sont intégralement facturés et considérés comme dus.

Frais de formation

- 1 jour CHF 300.00
 - ½ jour CHF 200.00
- En cas d'empêchement, il est possible d'inscrire une autre personne à la formation. L'ANQ doit être informée par écrit (par e-mail) ou par téléphone avant le début de la formation.
 - En cas de maladie ou d'accident, les frais de formation ne sont pas facturés aux participant(e)s. L'ANQ doit être informée par écrit ou par téléphone avant le début de la formation.

En s'inscrivant à une formation, les participant(e)s acceptent les dispositions relatives aux inscriptions et annulations de l'ANQ.

Contact formations ANQ pour la réadaptation:

Muriel Haldemann

E-mail: rehabilitation@anq.ch

Téléphone: 031 511 38 40

Valables à partir du 01.01.2021.